



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
021-219-201-1478-VILLE D'ETAMPES DE
Date de réception : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Date de convocation : 22 avril 2026

Délibération n° VI-DEL-2026-061

Date d'affichage : 22 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 31

Votants : 35

Objet : Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes – Année 2025

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 19 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilles BAYART, Maire d'Etampes.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Maire
M.	Guy	ALDEGUER	1 ^{er} Adjoint au Maire
Mme	Virginie	TARTARIN	2 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Bésart	BLAKAJ	3 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Géraldine	PATARD	4 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Régis	DARRIBERE	5 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Morgane	BLOT	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Victor	HENNEBELLE	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Fatimata	BÂ	8 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Rémy	THOUVENOT	9 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Séverine	PETITPIERRE	10 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Jacques	GODARD	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mohamed	SAROUNI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LENDORMY	Conseillère municipale
Mme	Marie-Aline	MULARD	Conseillère municipale
Mme	Patricia	BEAUPERE	Conseillère municipale
Mme	Ghania	IDRI	Conseillère municipale
M.	El Hadji Assane	SARR	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	MYTYCH	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Laura	HOURMAN	Conseillère municipale
M.	Clément	LORY	Conseiller municipal
M.	Thomas	GAURET	Conseiller municipal
M.	Bastien	SORET	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Conseillère municipale
Mme	Catherine	RON SIN	Conseillère municipale
M.	Messaoud	HAMMOU	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Giovanni	CHAAFA	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Mme Mathilde DESAUTY représentée par Mme Paola LENDORMY, Mme Sylvie VAN DER LINDEN représentée par Mme Patricia BEAUPERE, M. Kévin LE FOLL représenté par Mme Annie-Claude MOZZANI, Mme Aïcha AHRAOUI GAVINET représentée par M. Messaoud HAMMOU

SECRETARE DE SEANCE : M. Thomas GAURET

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-21910233-20260428-VI-DEL-2026-061-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Vu Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612-24 et L 2311-1-2,

Vu les articles L132-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 énonçant les modalités et contenus du rapport de situation en matière d'égalité Hommes – Femmes,

Vu le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 17 avril 2026,

Vu l'avis de la commission générale en date du 20 avril 2026,

Considérant que la Ville d'Étampes compte plus de 20 000 habitants et qu'elle doit donc présenter un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dont la présentation est préalable aux débats sur le projet de budget,

Ledit rapport sur l'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité au titre de l'année 2025, et la proposition de plan d'actions afférent, étant joints en annexe de la présente délibération,

Après en avoir délibéré par 27 voix pour et 8 voix contre (MM. HILLAIRE, CHAFA, HAMMOU, LE FOLL, AHRAOUI GAVINET, BINET-DEZERT, MOZZANI, RONSIN),

- Approuve le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes au titre de l'année 2025 ainsi que le plan d'actions correspondant.

Gilles BAYART
Maire d'Étampes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :30 AVR. 2026..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.